Continuités écologiques (mesure 1.1.2)

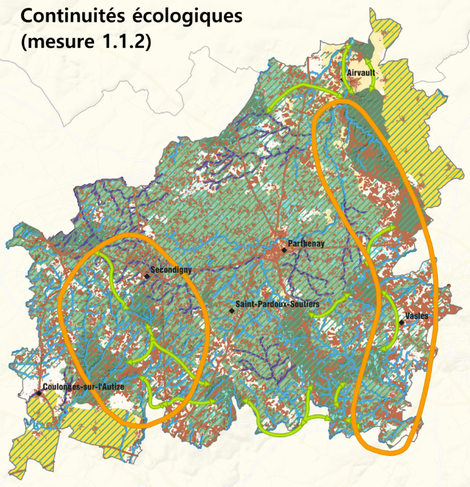

- Réservoirs de biodiversité de la sous-trame bocagère
- Corridors écologiques de la sous-trame bocagère
- Secteurs de haies à reconquerir
- Réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux ouverts
- Corridors écologiques de la sous-trame des milieux ouverts
- Cours d'eau
- Cours d'eau à restaurer
- Trame bleue
- Réservoirs de biodiversité de la sous-trame forestière
- Corridors écologiques de la sous-trame forestière
- Fragmentations des corridors écologiques

Unités paysagères (mesures 1.3.1 et 1.3.2)

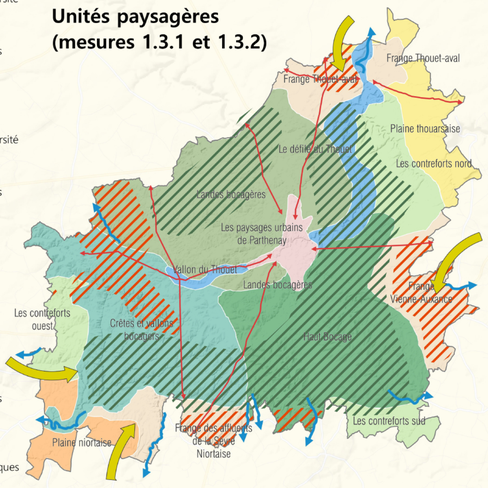

La Gâtine immersive

- Haut Bocage
- Crêtes et vallons bocagers
- Landes bocagères
- Les paysages de la Vallée du Thouet
- Les paysages urbains de Parthenay

La Gâtine en transition

- Les Franges
- Les Contreforts

Les Horizons de Gâtine

- Plaine de Niort
- Plaine de Thouars
- Résister aux influences paysagères impactant les structures paysagères emblématiques
- Agir en priorité sur la requalification des points noirs paysagers le long des principaux axes routiers
- Préserver les structures paysagères des rivières et vallées en connexion avec les territoires limitrophes
- Limiter les dynamiques de banalisation des paysages
- Préserver les secteurs d'immersion paysagère dans le bocage

Zones de protection et zones potentielles SNAP (mesure 1.1.1)

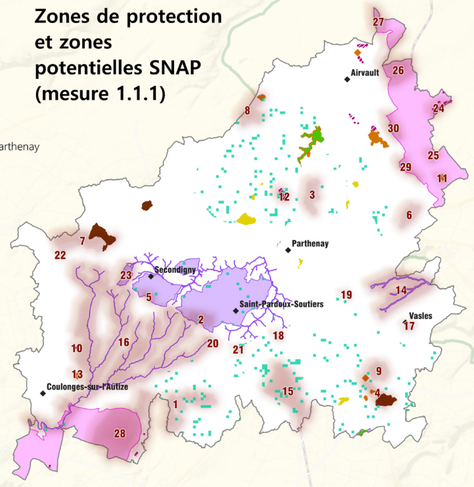

- Natura 2000 - Sites d'importance communautaire et zones spéciales de conservation
- Natura 2000 - Zones de protection spéciales
- Sites classés
- Sites inscrits
- Espaces Naturels Sensibles
- Terrains acquis par le CEN
- Arrêté préfectoral de protection de biotope
- Zones d'Étude pour les Aires Protégées
- ZEAP : réseau bocager très dense

Secteurs de vigilance pour le développement éolien (mesure 2.1.1)

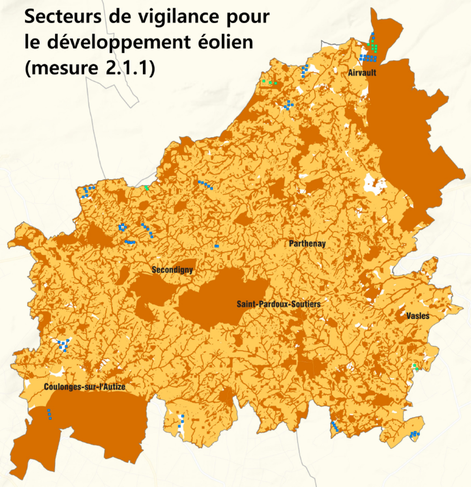

- Zones de sensibilité pour l'habitat
- Zones de sensibilité pour les continuités écologiques et les paysages
- Éoliennes autorisées
- Éoliennes en fonctionnement

Densité de haies en mètres linéaires par hectare (mesure 1.2.1)

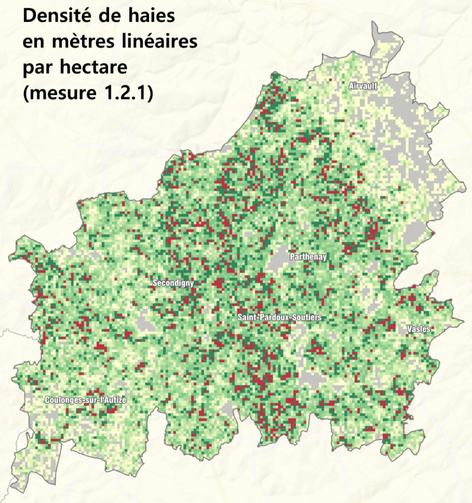

- 0 - 0
- 0 - 30
- 30 - 60
- 60 - 90
- 90 - 120
- 120 - 150
- 150 - 180
- 180 - 10000

Circulation des véhicules terrestres à moteur (mesure 1.1.1)

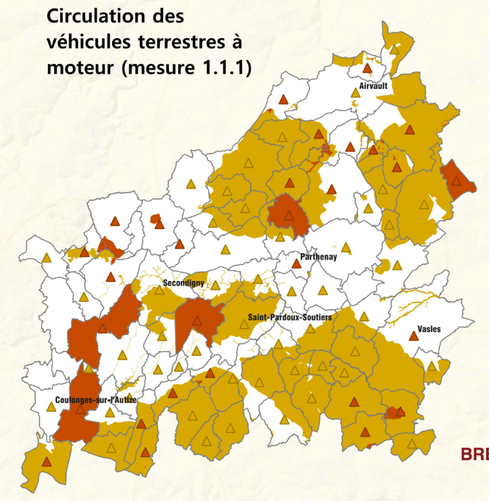

- Zonage de niveau 1 (sensibilité forte)
- Zonage de niveau 2 (sensible)
- Communes concernées par le niveau 1
- Communes concernées par le niveau 2
- Limites communales

THOUARS

BRESSUIRE

POITIERS

NIORT

DEUX-SÈVRES

VENDÉE

VIENNE

N

0 10 km

Limites administratives

- Périmètre du PNR de la Gâtine Poitevine
- Communes
- Départements

Réseau routier

- Routes primaires
- Routes secondaires
- Routes mineures

Sources :
PNR de Gâtine poitevine,
DREAL, Corine Land Cover 2018,
Inventaire National du Patrimoine Naturel,
IGN, SANDRE, EVEN Conseil,
Les contributeurs d'OSM,
Observatoire National des Véloroutes et Voies vertes,
NCA Environnement, SCoT.

Réalisation : Inddigo - PNR de Gâtine poitevine.
Septembre 2026.

Axe 1 — La Gâtine en héritage

- Haies — Maintenir et restaurer l'éco-complexe bocager pour atteindre 100ml/ha (mesure 1.2.1)
- Zones de captage d'eau potable — Cours d'eau — Préserver la qualité de l'eau via la qualité des milieux naturels (mesures 1.2.3 et 2.1.2)
- Zones humides — Cours d'eau — Restaurer et préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (mesures 1.2.3)
- Géosites — Projet de Réserve Naturelle Nationale Géologique du Haut-Poitou — Renforcer le lien avec les acteurs de l'industrie carrières et matériaux (mesure 1.2.2)
- Carrières — Haies — Restaurer et protéger le bocage sur les secteurs stratégiques : sources, aires d'alimentation de captage, secteurs à fort dénivelé (mesure 1.2.3)
- Cours d'eau — Vallées/cours d'eau étendant son influence paysagère — Maintenir et restaurer la qualité écologique et chimique des cours d'eau / Préserver et restaurer les continuités et fonctionnalités des cours d'eau (mesure 1.2.3)
- Zones humides — Zones de sources — Maintenir en bon état les 7% du territoire en zones humides / Engager un programme d'actions foncières sur les zones de sources (mesure 1.2.3)
- Tâches urbaines — Préserver la qualité du ciel étoilé en réduisant l'éclairage public et privé (mesure 1.2.4)
- Zones de captage d'eau potable — Créer des Zones de Protection des Aires d'Alimentation de Captage (mesures 1.2.3 et 1.2.5)
- Monuments historiques — Adapter les périmètres de protection des Monuments historiques (mesure 1.4.1)
- Site Patrimonial Remarquable — Garantir l'actualisation et l'évolution des SPR (mesure 1.4.1)
- Tâches urbaines — Limiter l'artificialisation et renforcer la nature en ville (mesure 1.3.2)
- Villages porte d'entrées — Agir en priorité sur la requalification des villages "portes d'entrées" de la Gâtine (mesure 1.3.2)
- Carrières — Veiller à l'intégration paysagère et environnementale des carrières en exploitation et en fin d'activité (mesures 1.2.2 et 1.3.2)
- Usines à la campagne — Garantir l'insertion paysagère des "usines à la campagne" (mesure 1.3.2)
- **Pôles de l'armature territoriale *** : Le Tallud, Champdeniers — Requalifier et rendre agréable la vie de village (mesure 1.3.2) ; Limiter la réintroduction de la publicité en agglomération sur les communes de niveaux 1 et 2 (mesure 1.3.2)

Axe 2 — La Gâtine en partage

- Tâches urbaines — Zones d'activités économiques — Zones commerciales — Réduire la consommation énergétique du territoire pour une production en adéquation avec les besoins locaux (mesures 2.1.1 et 3.1.1)
- Postes de raccordement — Potentiel de renouvellement des parcs éoliens existants — Accompagner le développement diversifié des filières d'énergies renouvelables sur le territoire (mesure 2.1.1)
- Zones de captage d'eau potable — Protéger et sécuriser l'accès à la ressource (mesure 2.1.2)
- Plans d'eau — Adapter les méthodes d'élevage et les cultures à une ressource plus contrainte (mesure 2.1.2)
- Zones d'activités économiques et commerciales — Zones d'activités nécessitant l'action des collectivités pour leur intégration paysagère — Améliorer la qualité paysagère des espaces à vocation économique (mesure 2.2.1)
- Prairies — Vergers — Maintenir et préserver les terres agricoles et l'équilibre prairies et cultures (mesure 2.2.2)
- Cultures — Fôrets — Développer des pratiques agricoles et forestières adaptées au changement (mesure 2.2.2)
- Itinéraires vélos — Sentiers de grande randonnée — Développer, structurer et valoriser une offre d'activités de pleine nature basée sur les itinéraires doux (mesure 2.2.3)
- Principaux festivals — Valoriser les singularités du territoire et capitaliser sur les évènements majeurs pour allonger les séjours (mesure 2.2.3)

Axe 3 — La Gâtine en mouvement

- **Pôles de l'armature territoriale *** — Renforcer l'offre de services et d'emplois dans les pôles (mesure 3.1.2)
- Maisons de santé — Conforter le maillage des maisons de santé (mesure 3.1.2)
- Tâches urbaines — Planifier et limiter l'étalement urbain et l'artificialisation du sol via une stratégie ambitieuse de sobriété foncière (mesure 3.1.3)
- Principaux festivals — Créer une stratégie culturelle maillant le territoire (mesure 3.2.1)
- Bâti — Adapter le bâti aux besoins et usages contemporains (mesure 3.2.2)
- Liaisons avec Poitiers, Niort, Bressuire et Thouars — Optimiser les déplacements en intermodalité avec les transports en commun (mesure 3.3.1)
- Gare de Parthenay — Voie ferrée — Soutenir le retour du transport de passager sur la ligne de fret (mesure 3.3.1)
- Itinéraires vélos — Sentiers de grande randonnée — Développer les mobilités douces pour les déplacements du quotidien (mesure 3.3.1)
- Zones de benaiserie — Tiers-lieux — Valoriser un rythme de vie (pouvant attirer de nouveaux habitants) (mesure 3.3.2)
- **Pôles de l'armature territoriale *** — Renforcer l'accès aux services publics par un maillage territorial performant (mesure 3.3.3)

Axe 4 — La Gâtine mobilisée

- Structures d'animation de la vie sociale et locale — Consolider les moyens alloués aux espaces de paroles et projets des jeunes (mesure 4.1.3)

*** Pôles de l'armature territoriale**

Parthenay	Niveau 1	Ménigoute	Niveau 3
Airvault	Niveau 2	Allonne	Niveau 4

Plan de Parc du PNR de Gâtine poitevine

Version septembre 2026

Projet Parc naturel régional de Gâtine poitevine